



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quinzième session

# 195 EX/29

PARIS, le 25 août 2014  
Original anglais

Point 29 de l'ordre du jour provisoire

## **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE GAZA : APPLICATION DE LA DÉCISION 194 EX/28**

### **Résumé**

Le présent document résume les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 194<sup>e</sup> session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide à la reconstruction et au développement de la bande de Gaza.

Il n'y a aucune incidence financière ou administrative.

Il n'est proposé aucune décision.

1. Le présent document fait le point de l'aide accordée par l'UNESCO dans la bande de Gaza pendant la période comprise entre janvier et la mi-août 2014.
2. En juillet 2014, la situation humanitaire, à Gaza, s'est gravement détériorée en raison de la reprise du conflit. À la date de rédaction du présent rapport, le système éducatif était fortement perturbé. Au moins 230 écoles et sept établissements d'enseignement supérieur avaient, semble-t-il, subi des dégâts, y compris 25 écoles entièrement détruites ou gravement endommagées. Au moins sept écoles de l'UNRWA, qui servaient de refuge à d'importantes populations de civils déplacés, étaient endommagées.
3. Les 23 juillet et 4 août, la Directrice générale a publié deux déclarations publiques appelant à protéger l'éducation en période de conflit, exhortant toutes les parties à tenir les écoles hors du conflit, y compris toute utilisation militaire, et soulignant que les élèves et les enseignants, où qu'ils soient, ne doivent pas vivre dans la crainte d'attaques d'écoles. Elle a également appelé à protéger les journalistes, déplorant la mort de sept journalistes palestiniens et d'un correspondant étranger dans le cadre du conflit en cours.
4. En ce qui concerne la situation du patrimoine culturel, il a été fait état de dommages causés à plusieurs sites et monuments. À la date de rédaction du présent rapport, l'UNESCO n'était pas en mesure d'évaluer en profondeur les sites du patrimoine culturel de Gaza, vu la situation qui prévalait sur le terrain. Une évaluation rapide, cependant, n'a révélé aucun dommage direct causé au monastère de Saint-Hilarion/Tell Umm Amer, à Nuseirat, site inscrit sur la liste indicative du

patrimoine mondial de la Palestine. En ce qui concerne le site archéologique de l'ancienne ville portuaire d'Anthédon, également inscrit sur la liste indicative du patrimoine mondial de la Palestine, il a été constaté des dommages, dont il reste à déterminer la nature et l'étendue. Actuellement, l'UNESCO recueille et diffuse des informations complètes sur les dommages causés et les besoins qui se font ressentir en ce qui concerne les sites du patrimoine culturel de Gaza.

5. L'UNESCO contribue activement à la réponse humanitaire globale que l'ONU apporte à la crise. Le 1<sup>er</sup> août, l'ONU a lancé l'Appel pour Gaza 2014, le but étant de satisfaire les besoins humanitaires urgents. Dans le cadre de cette initiative, l'UNESCO se concentre sur la protection de l'éducation. S'appuyant sur la vaste expérience qu'elle a acquise en matière de protection de l'éducation à Gaza, elle s'emploiera à améliorer la sécurité de l'environnement pédagogique et à atténuer la détresse des enseignants et des apprenants par un soutien psychosocial, des activités récréatives et des pratiques d'enseignement innovantes. Pendant le cessez-le-feu temporaire, qui a débuté le 11 août, l'UNESCO a commencé, avec des partenaires locaux et internationaux, à identifier les besoins les plus pressants du système éducatif. Cette évaluation s'inscrit dans le cadre de l'Évaluation rapide initiale effectuée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui déterminera les priorités de l'action humanitaire dans des domaines clés tels que la protection, l'abri, l'eau, l'assainissement, la santé et l'éducation. Le chef par intérim du Bureau de l'UNESCO à Ramallah s'est rendu à Gaza les 13 et 14 août pour coordonner la participation de l'UNESCO à l'Évaluation rapide initiale et consulter les acteurs locaux sur les priorités d'intervention.

## **ÉDUCATION**

6. L'UNESCO a continué de participer activement au système groupé d'action humanitaire. Elle a aidé à élaborer la stratégie de plaidoyer des groupes Éducation et Protection de l'enfance, aidant le premier à élaborer le cycle du programme humanitaire 2014. Dans le cadre de sa contribution à cette activité, l'UNESCO s'est employée à garantir l'aptitude des écoles à remplir leur rôle crucial d'espaces de protection des enfants et des communautés à Gaza. Lorsque la situation humanitaire s'est gravement détériorée, en juillet 2014, et qu'une nouvelle aide d'urgence est devenue nécessaire, l'UNESCO a revu son intervention compte tenu des nouveaux besoins nés de la crise, l'intégrant dans l'Appel pour Gaza avec l'aide de l'équipe de pays. La nouvelle intervention vise à protéger l'éducation contre les attaques, à promouvoir les écoles comme zones de sécurité, à atténuer l'impact psychosocial de la crise et à assurer une éducation inclusive de qualité dans les écoles secondaires touchées par les bombes. Enfin, comme on l'a vu plus haut, à la mi-août, l'UNESCO a participé à l'Évaluation rapide initiale effectuée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, se concentrant sur les besoins éducatifs, notamment sur ceux liés à la préparation en temps voulu de la rentrée scolaire palestinienne, qui doit avoir lieu plus tard ce mois-ci. Cette évaluation permettra de déterminer les dommages physiques infligés aux écoles et aux établissements d'enseignement supérieur et les besoins de soutien psychosocial des apprenants et des enseignants. Elle porte également sur les problèmes immédiats d'accès à l'éducation et d'offre d'enseignants et de matériel pédagogique que posent le grand nombre de personnes déplacées et les dommages subis par l'infrastructure d'enseignement.

7. Aux fins du programme EPT mis en œuvre en Palestine et sous la coordination générale de l'UNESCO, neuf institutions des Nations Unies (FAO, PNUD, FNUAP, UNICEF, UNRWA, Coordonnateur spécial, PAM et OMS) et le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur ont collaboré, ces trois dernières années, avec des organisations de la société civile et des universités. Ce programme met l'accent sur une éducation inclusive et adaptée aux besoins des enfants et sur le développement de la petite enfance comme activités essentielles pour garantir le

droit à une éducation de qualité pour tous les enfants palestiniens sans distinction de sexe, de compétence, de handicap, de milieu ou de situation. Il est piloté dans des écoles palestiniennes, y compris, actuellement, 26 écoles de Gaza.

8. L'une des principales réalisations de l'EPT a été l'ouverture et la mise en service de classes de maternelle (un an avant le cours préparatoire) en 2013, pour la première fois dans des écoles publiques palestiniennes. À Gaza, il a été ouvert 14 classes de développement de la petite enfance, étape importante pour ce qui est de faire de cette discipline une partie du système d'éducation formelle. Depuis, de nouveaux enseignants de maternelle de toutes les écoles pilotes de Gaza ainsi que tous les enseignants de cours préparatoire ont été formés pour assurer une transition en douceur vers l'enseignement primaire. Vu la réussite de cette expérience, on envisage maintenant d'ouvrir progressivement de nouvelles classes de développement de la petite enfance dans les prochaines années.

9. Également à l'appui de l'EPT, un projet financé par le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) a été lancé en octobre 2013. Cette nouvelle phase, mise en œuvre par l'UNESCO en collaboration avec le Conseil norvégien pour les réfugiés, le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et l'UNRWA, intègre 11 écoles pilotes supplémentaires de Gaza, dont six écoles de l'UNRWA, ce qui porte le total à 26 écoles pilotes. Un groupe de 25 formateurs (conseillers spéciaux d'éducation), superviseurs (du préparatoire au CM1, représentant tous les districts scolaires de Gaza), personnels d'université, représentants du Ministère et personnels centraux de l'UNRWA à Gaza ont été formés à mettre en œuvre des programmes d'éducation innovants au moyen d'approches centrées sur les besoins de l'enfant et de techniques actives d'enseignement et d'apprentissage. Ces formateurs et superviseurs ont formé 767 enseignants, directeurs d'école, directeurs adjoints, conseillers scolaires et superviseurs d'écoles de Gaza à la dispensation d'une éducation inclusive et adaptée aux besoins des enfants ainsi qu'à des activités de sensibilisation. Au total, 1 148 parents et éducateurs, ainsi que 670 élèves de Gaza ont bénéficié directement d'activités de sensibilisation.

10. Avec le soutien financier du Comité saoudien pour l'aide au peuple palestinien, l'UNESCO a aidé des élèves vulnérables en mettant en œuvre un nouveau programme qui vise à élargir leur accès aux ressources, aux matériaux et aux livres des bibliothèques, et à élaborer une stratégie de plaidoyer pour le droit à l'éducation. En juin 2014, deux bibliothèques de quartier avaient été identifiées et équipées à Gaza. Les ouvrages de référence et les manuels devaient être achetés en juillet et les bibliothèques ouvrir pendant l'été ; ce processus a été retardé par la crise actuelle. De décembre 2013 à mai 2014, en outre, un programme de formation a été mené pour aider les bibliothécaires à fournir des conseils techniques sur la création de bibliothèques. Une attention particulière a été accordée à l'accessibilité des élèves ayant des besoins spéciaux. Douze élèves bénévoles de Gaza ont commencé à recevoir une formation à l'administration d'une bibliothèque de quartier et à la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer. Il a été finalisé un programme de plaidoyer pour le droit à l'éducation qui permettra à chaque bibliothèque d'élaborer ses plans d'action pour une campagne de plaidoyer. L'ensemble de la campagne est placé sous le signe de l'éducation inclusive, notamment sur l'accès à une éducation de qualité pour les élèves qui ont des besoins pédagogiques spéciaux.

## **CULTURE**

11. L'UNESCO a continué de coopérer avec l'École biblique et archéologique française de Jérusalem, l'Université islamique de Gaza et le Consulat général de France à Jérusalem aux fins de la sauvegarde du site archéologique de Tell Umm Amer (monastère de Saint-Hilarion), à

Nuseirat, qui est inscrit sur la liste indicative du patrimoine mondial de la Palestine. De janvier à mars 2014, deux missions d'experts internationaux ont été menées pour renforcer les capacités locales de taille de pierre requises pour les travaux de restauration d'urgence, en particulier ceux liés à la consolidation de la paroi ouest de la crypte. Les deux experts ont formé sur le tas cinq techniciens et ouvriers qui avaient été préalablement formés, 12 étudiants en architecture et en archéologie de l'Université islamique de Gaza et deux techniciens du Département des antiquités du Ministère du tourisme et des antiquités. Les blocs de pierre produits pendant ces formations ont été utilisés pour la restitution partielle de la paroi ouest de la crypte. D'autres missions seront requises pour achever le mur, qui est nécessaire pour maintenir la structure de la crypte et prévenir de nouveaux effondrements. L'UNESCO continue de mobiliser des fonds auprès de ses partenaires, car le manque de fonds nécessaires pour achever les mesures d'urgence continue de soulever des préoccupations.

12. Le projet de développement local par la réhabilitation et la revitalisation de l'environnement construit historique de Palestine, financé par le Gouvernement suédois (ASDI), l'UNESCO et son partenaire d'exécution, le Centre de conservation architecturale (Riwaq), a mené à bien, dans la vieille ville de Gaza, la rénovation de Dar As Saqqa, qui doit accueillir le Centre Iwan pour le patrimoine culturel. Le bâtiment abritera plusieurs fonctions : un bureau, une salle de réunion et un pôle d'activité pour le Centre Al-Qattan pour l'enfance. Ce projet a formé sur site des étudiants en architecture de l'Université islamique de Gaza.

## **COMMUNICATION ET INFORMATION**

13. En juin 2014, l'UNESCO a achevé de mettre en œuvre le projet de renforcement de la sécurité et de la protection des journalistes et de la liberté de la presse dans la bande de Gaza, projet appuyé par la Finlande. Toutes les activités menées par l'UNESCO en Palestine dans le domaine de la communication et de l'information se sont attachées à résoudre les problèmes spécifiques auxquels les journalistes sont confrontés dans la bande de Gaza, compte tenu de l'environnement dans lequel ils opèrent. Le document 195 EX/28 (« Application de la résolution 37 C/67 et de la décision 194 EX/27 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés ») rend compte dans le détail des activités correspondantes menées au profit de la Palestine.

## **CONCLUSION**

14. L'UNESCO a participé activement, dans ses domaines de compétence, à la réponse apportée à la crise humanitaire de Gaza, ainsi qu'aux efforts faits pour mobiliser des fonds. Pour pouvoir répondre aux priorités identifiées et fournir une assistance appropriée, il faudra que l'Organisation bénéficie du soutien des États membres et des donateurs. La Directrice générale se félicite de ce que toutes les parties ont, à la date de rédaction du présent rapport, accepté de prolonger le cessez-le feu, élément essentiel à la livraison rapide de l'aide d'urgence, ainsi qu'à la planification du relèvement et de la remise en état. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation sur le terrain, la Directrice générale entend publier, avant la 195<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, un addendum au présent document destiné à informer les États membres des derniers développements de la réponse apportée par l'UNESCO à la crise de Gaza.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quinzième session

# 195 EX/29

Add.

PARIS, le 20 octobre 2014  
Original anglais

Point 29 de l'ordre du jour provisoire révisé

## RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE GAZA : APPLICATION DE LA DÉCISION 194 EX/28

### ADDENDUM

#### Résumé

La Directrice générale présente un état actualisé de son rapport figurant dans le document 195 EX/29 afin de tenir les États membres informés des derniers événements en lien avec la réponse apportée par l'UNESCO à la crise de Gaza. Le présent document couvre la période comprise entre mi-août et début octobre 2014.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 17.

1. Le présent document donne un état actualisé de la contribution de l'UNESCO à la réponse apportée à l'échelle du système des Nations Unies à la crise de Gaza pendant la période comprise entre mi-août et début octobre 2014. Les parties étant convenues d'un cessez-le-feu le 26 août, l'UNESCO a entrepris des évaluations préliminaires des dégâts dans ses domaines de compétence afin d'aider les autorités palestiniennes à planifier le relèvement et la reconstruction à long terme. La communauté internationale est mobilisée pour contribuer à ces actions – les principaux donateurs et partenaires se réuniront lors de la Conférence internationale à l'appui de la reconstruction de Gaza, qui se tiendra au Caire le 12 octobre 2014.

2. À la fin du conflit qui a duré 50 jours, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays s'élevait à un demi-million. Les écoles, les institutions éducatives et le patrimoine culturel ont subi d'importants dommages, comme indiqué ci-dessous.

### ÉDUCATION

3. L'éducation est l'une des priorités du « Plan national de relèvement rapide et de reconstruction pour Gaza », le document relatif aux annonces de contributions qui sera présenté par les autorités palestiniennes à la Conférence de donateurs organisée au Caire le 12 octobre. Le Plan cite l'UNESCO en tant que partenaire clé en matière d'assistance, tant pour répondre aux

besoins immédiats dans le domaine de l'éducation, que pour gérer l'impact à long terme de la crise sur la qualité de l'apprentissage et le bien-être des enfants et des jeunes.

4. Les 13, 18 et 19 août, l'UNESCO a participé à l'évaluation humanitaire rapide initiale groupée (MIRA) coordonnée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. L'évaluation a été effectuée à Gaza dans le but de réunir des données de départ sur les besoins résultant du conflit, et d'orienter l'intervention humanitaire. L'UNESCO a activement soutenu la collecte de données sur le terrain au titre de l'évaluation MIRA, en particulier dans le domaine de l'éducation.

5. D'après les conclusions de l'évaluation MIRA, 26 écoles ont été entièrement détruites et 122 autres ont été endommagées pendant le conflit, dont 75 écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il convient de noter que le système éducatif de Gaza manquait déjà d'au moins 200 écoles avant le dernier conflit, les établissements fonctionnant avec un système de classes alternées, ce qui pèse sur la qualité de l'éducation.

6. Avec un retard de trois semaines, l'année scolaire a débuté le 14 septembre, et la plupart des enfants ont pu reprendre le chemin de l'école, même si le contexte était très difficile compte tenu du manque d'établissements et de lieux d'apprentissage appropriés. Le personnel de l'UNESCO a supervisé le début de l'année scolaire sur le terrain dans un certain nombre des 26 écoles pilotes du programme Éducation pour tous, soutenu au titre du programme de l'Organisation pour la promotion de l'accès à une éducation de qualité inclusive dans les écoles palestiniennes, et financé par le Fonds de l'OPEP pour le développement international.

7. Sur la base des résultats de l'évaluation MIRA, une version révisée de l'Appel pour la crise à Gaza 2014 a été lancée à Ramallah le 9 septembre. La contribution de l'UNESCO à cet appel inclut le projet mentionné au paragraphe 6 du document 195 EX/29, qui vise à améliorer la sécurité de l'environnement pédagogique et à atténuer la détresse des enseignants et des apprenants par un soutien psychosocial, des activités récréatives et des pratiques d'enseignement innovantes. Le projet en question, intitulé « **Protéger l'éducation des attaques, promouvoir les écoles comme zones de sécurité et assurer une éducation inclusive de qualité dans les écoles secondaires de Gaza touchées par les bombes** » (750 000 dollars), axe ses interventions sur les écoles secondaires publiques les plus vulnérables, situées dans la zone d'accès restreint (zone tampon) de la bande de Gaza.

8. Un autre projet de l'UNESCO inclus dans la version révisée de l'Appel pour la crise à Gaza 2014 a pour thème « **Protéger les établissements d'enseignement supérieur en tant que zones de sécurité et atténuer l'impact de la crise sur les étudiants et les enseignants des universités pour garantir le droit à un enseignement supérieur de qualité à Gaza** » (1 million de dollars). S'appuyant sur la vaste expérience acquise en matière de protection de l'éducation à Gaza, ce programme soutient les établissements d'enseignement supérieur touchés par la crise récente. Visant à soutenir ces établissements dans leur rôle d'espace d'apprentissage protégeant les étudiants comme les enseignants, le programme bénéficiera à dix institutions d'enseignement supérieur et proposera : la fourniture d'équipements et de matériels de sécurité de base ; des sessions de sensibilisation des professeurs d'université et des étudiants sur la préparation aux situations d'urgence ; un soutien psychosocial des étudiants, notamment par la mise en place de services de conseils dans chaque établissement ; et des sessions pour orienter les professeurs d'université dans l'application des normes minimales du Réseau interagences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE), ainsi que d'une approche de l'éducation inclusive dans les cours délivrés quotidiennement dans les établissements d'enseignement supérieur.

9. Concernant le **secteur de l'enseignement supérieur**, les premiers rapports reçus par l'UNESCO indiquent que l'infrastructure de douze établissements d'enseignement supérieur a été endommagée. Selon les estimations, 90 000 étudiants verront leur droit à l'enseignement supérieur directement affecté par le récent conflit pendant l'année universitaire 2014-2015. Dans le

cadre du Pôle Éducation humanitaire et en étroite coopération avec le Ministère palestinien de l'éducation et de l'enseignement supérieur, l'UNESCO coordonne une évaluation quantitative et qualitative plus complète de l'impact du conflit sur les 26 établissements d'enseignement supérieur, et sur les étudiants et enseignants à Gaza. L'objectif global de cette évaluation est d'aider le Ministère et ces établissements à mettre en évidence leurs besoins essentiels et à élaborer un plan d'action général pour le secteur de l'enseignement supérieur à Gaza. L'évaluation porte notamment sur un domaine étroitement lié au soutien de l'UNESCO en faveur de systèmes éducatifs inclusifs, qui sera spécifiquement consacré à la situation des étudiants rendus infirmes ou handicapés par le conflit.

## CULTURE

10. **En ce qui concerne l'état de conservation du patrimoine culturel**, l'UNESCO, en lien étroit avec le Ministère du tourisme et des antiquités, a mené à bien sur le terrain une évaluation préliminaire des sites du patrimoine culturel qui, selon les informations obtenues, avaient été endommagés. L'évaluation s'est déroulée du 12 au 14 août et du 9 au 11 septembre, et a porté sur 22 sites à travers la bande de Gaza.

11. L'étude de terrain préliminaire s'est penchée sur les trois sites inscrits sur la liste indicative du patrimoine mondial de la Palestine, qui sont situés à Gaza. Le site archéologique de Tell Umm Amer (monastère de Saint-Hilarion), à Nuseirat, n'a subi aucun dommage apparent. L'UNESCO n'a pu obtenir pleinement accès au site du port d'Anthédon, qui semble présenter de légers dégâts sur la partie face à la mer. Sur le site naturel des zones humides côtières de Wadi Gaza, utilisé en partie pour l'exploitation agricole et le développement de logements, ainsi que pour l'évacuation des eaux usées, des maisons et d'autres édifices ont été endommagés. À ce stade, il n'était pas possible d'évaluer entièrement les dégâts subis par la diversité biologique du site.

12. Parmi le patrimoine culturel endommagé, la mosquée historique Al-Mahkamah a été détruite, à l'exception de son minaret dont la structure est très fissurée. Le site se trouve dans le quartier Ashuja'ia, et sa construction initiale remonte à la période mamelouke (1455 apr. J.-C.). La mosquée sanctuaire Al-Muntar, qui date de l'ère mamelouke et se trouve à l'est du quartier Ashuja'ia, a elle aussi été détruite.

13. Les mosquées Azzofer Domry et Omari, également de la période mamelouke, ont aussi été endommagées. De nouvelles extensions de ces mosquées ont été détruites, tandis que les toits, les voûtes d'arête et les murs du tissu historique des édifices ont subi des dégâts mineurs. Selon les indications, le cimetière historique orthodoxe grec situé à côté de l'église Saint Porphyre dans la ville de Gaza a subi de légers dégâts, et l'église elle-même a été indirectement endommagée (elle date initialement de 401 apr. J.-C.).

14. D'autres sites du patrimoine ont subi des dégâts mineurs et reçu des éclats d'obus, c'est le cas des sites ci-après : la villa Saqqa (qui date du XVII<sup>e</sup> siècle et se trouve dans le quartier Ashuja'ia) ; le sanctuaire et le sol en mosaïque d'Abassan (qui date d'environ 600 apr. J.-C. et se trouve à Khan Yunis) ; le palais Al Basha dans la ville de Gaza (construit à l'origine au XV<sup>e</sup> siècle, au début de l'ère ottomane) ; le sanctuaire Al-Khader dans la ville de Deir Al-Balah (de l'ère mamelouke) et le musée culturel de Deir Al-Balah.

15. Suite aux découvertes initiales mentionnées ci-dessus, l'UNESCO entreprendra une évaluation complète et approfondie des dégâts et des besoins. En étroite coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités, et celui de la culture, l'Organisation appuiera l'élaboration d'un plan d'action pour le développement à long terme visant à reconstruire le patrimoine culturel endommagé, en tenant compte de son potentiel pour favoriser le développement économique local. Le rôle du patrimoine culturel à cet égard a été souligné dans le Plan national de relèvement rapide et de reconstruction pour Gaza, qui sera présenté lors de la Conférence internationale du Caire.

## CONCLUSION

16. Dans le cadre de la réponse globale apportée par les Nations Unies au relèvement et à la reconstruction de Gaza, les interventions proposées par l'UNESCO dans ses domaines de compétence, et plus précisément dans les domaines de l'éducation, de la conservation et de la protection du patrimoine culturel, ainsi que de l'autonomisation des femmes, figurent dans le Plan d'appui des Nations Unies pour la transformation de la bande de Gaza. Ce plan d'appui présente une réponse coordonnée et globale apportée par les Nations Unies au Plan national de relèvement rapide et de reconstruction pour Gaza du gouvernement traitant en particulier de la gouvernance, du relèvement, de la reconstruction et du développement structurel.

17. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner la décision suivante :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné les documents 195 EX/29 et Add.,
2. Prend acte de la participation de l'UNESCO à l'évaluation rapide initiale groupée et à la version révisée de l'Appel pour la crise à Gaza 2014, ainsi que de sa contribution au Plan d'appui des Nations Unies pour la transformation de la bande de Gaza ;
3. Invite les États membres, les organisations internationales, les institutions internationales et nationales compétentes, ainsi que le secteur privé, à fournir des fonds extrabudgétaires pour aider l'UNESCO à appuyer le relèvement et la reconstruction de Gaza ;
4. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 196<sup>e</sup> session, et invite la Directrice générale à lui soumettre un rapport de suivi à ce sujet.